

Lyon, le 15 octobre 2020

Page 1 / 2

Assemblée plénière : La Région présente les contrats régionaux de sécurité pour les communes

L'Assemblée plénière du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a voté ce jeudi 15 octobre le deuxième acte de son bouclier de sécurité doté d'une première enveloppe de 3 millions d'euros.

Le territoire régional n'est pas épargné par la montée de l'insécurité avec un accroissement des violences faites aux personnes, une augmentation des incivilités et de la délinquance. C'est la raison pour laquelle la Région entend muscler sa politique en matière de sécurité en substituant aux actuels partenariats de sécurité avec les communes et intercommunalités des **contrats régionaux de sécurité**.

La Région proposera ainsi aux communes et intercommunalités intéressées ce contrat qui doit permettre un accompagnement renforcé de la Région, plus complet et adapté à leurs besoins. Ce contrat régional de sécurité se décline en trois volets :

❖ Un soutien renforcé en matière de vidéoprotection haute définition

La Région relèvera le plafond de subvention **de 30 000 à 50 000 euros par an et par commune** pour l'installation d'équipements de vidéoprotection en haute définition dans les espaces publics, les abords des lycées et des gares.

Ainsi, l'intervention régionale pourra soutenir durant les prochains mois l'installation de **800 caméras supplémentaires dans les espaces publics et la sécurisation des abords de 32 lycées supplémentaires**.

❖ Un financement des Centres de Supervision Urbains (CSU)

La Région apportera un soutien à la création, l'extension et la modernisation des Centres de Supervision Urbains permettant des visionnages en temps réel ou différé. Pour rappel, les CSU sont un regroupement au sein d'une salle de contrôle de l'ensemble des instruments autorisant la gestion déportée des dispositifs de sûreté. Y aboutissent les images émanant de la vidéoprotection.

Le soutien régional, ciblé sur les communes ou intercommunalités, portera sur 50% des dépenses liées aux équipements/aménagements techniques et

Lyon, le 15 octobre 2020

Page 2 / 2

informatiques **avec une subvention plafonnée à 100 000 euros par CSU.**

La Région pourra ainsi soutenir dans les prochains mois **la création et/ou la modernisation de 4 à 5 centres de supervision urbains.**

❖ **Une aide à l'équipement des polices municipales**

Les communes assurent l'équipement de leurs polices municipales. Ces équipements d'intervention et de protection sont réglementairement encadrés et régulièrement constitués de gilets pare-balles et d'armes. Ces équipements peuvent être complétés par des moyens de force intermédiaire tels qu'un pistolet à impulsion électrique, un bâton de protection télescopique, un diffuseur de gaz lacrymogène, ainsi que par des équipements individuels de protection pris en charge par la collectivité comme une caméra-piéton, des menottes, une lampe-torche, des sifflets, des gants de protection...

La Région soutiendra les communes et intercommunalités pour l'équipement des polices municipales, en matière d'achat d'armement, de moyens de force intermédiaire et d'équipements individuels de protection.

Le soutien régional ciblé sur les communes pourra porter sur 50% des dépenses liées aux équipements avec une subvention plafonnée à 30 000 euros par commune et intercommunalité.

Voici pour votre information les résultats du vote par groupe politique :

LR : Pour

LD : Pour

SD : Abstention

RN : Pour

RCES : Contre

GC-GRS : Abstention

PRG : Abstention

LREM : Pour

Modem&Indépendants : Pour

